

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise
1.1. Identification de produit

Nom du produit :	RAPAX AS
Forme du produit :	Mélange (Liquide)
Code du produit :	RXA1035
Formulation du produit :	Suspension concentrée (SC)
Matière active :	<i>Bacillus thuringiensis</i> , subsp. <i>kurstaki</i> , souche EG 2348
N° CAS. :	68038-71-1
N° EU :	614-245-1
N° d'enregistrement REACH. :	Aucun numéro d'enregistrement n'est donné pour cette substance car elle est exemptée des exigences d'enregistrement conformément à l'article 15 de REACH.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation principale :	Protection des plantes.
Utilisation de la substance active / produit formulé :	Insecticide. IRAC Mode of Action (MoA) classification: 11A.
Utilisation déconseillée	Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur</u>	
Nom de la compagnie :	CBC BIOGARD SAS
Adresse :	BP 30059 – 67012 CEDEX-Strasbourg
Téléphone :	(+33) 689.805.313
Fax :	-
Département responsable :	E-mail: info@cbcbiogard.fr
<u>Distributeur</u>	
Nom de la compagnie :	
Adresse :	
Téléphone :	
Fax :	
E-mail :	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de la compagnie :	(+33) 689.805.313
Centre national d'informations toxicologiques :	ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation (EC) No. 1272/2008 (CLP).

Classification selon la réglementation (EC) 1272/2008 (CLP)
 Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (EC) 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :	--	
Mots de signalisation :	--	
Déclaration de danger :	--	
Conseils de prudence :	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P 301+ P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Phrases supplémentaires :	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
	SP1	Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son récipient. (Ne pas nettoyer l'équipement d'application près de l'eau de surface, éviter la contamination par les égouts des cours de ferme ou des routes).
	EUH208	Contient <i>Bacillus thuringiensis</i> , subsp. <i>kurstaki</i> , souche EG 2348. Peut produire une réaction de sensibilisation.
	-	Porter des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 type A et une EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1. Porter un appareil respiratoire FFP3 selon UNE EN 149:2001+A1:2010 ou un masque à filtre de type P2 selon UNE EN 143:2001, UNE EN 143/AC:2002, UNE EN 143:2001/AC:2005, UNE EN 143:2001/A1:2006.

2.3. Autres dangers

Non classé comme PBT/vPvB selon les critères EU.

Ne doit pas être utilisé par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Les substances

N'est pas applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2. Mélanges

***Bacillus thuringiensis*, subsp. *kurstaki*, souche EG 2348 (18.8 % w/w)**

Puissance : 24.000 I.U. T.ni/mg du produit formulé

No. CAS : 68038-71-1

No. EC : 614-245-1

No. INDEX : -

No. CIPAC : 955

N° d'enregistrement Non pertinent

REACH :

Règlement de classification EC 1272/2008 (CLP) :

Non classé.

Les micro-organismes peuvent provoquer des réactions sensibilisantes.

Acide citrique monohydraté (2 – 4 %)

No. CAS : 5949-29-1

No. EC : 201-069-1

No. INDEX : -

No. CIPAC : -

N° d'enregistrement 01-2119457026-42-0000

REACH :

Règlement de classification EC 1272/2008 (CLP) :

Irritation des yeux. 2; H319.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales de premiers secours :	En cas de plaintes ou de symptômes, évitez toute autre exposition. Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent apparaître après l'exposition ; par conséquent, en cas de doute, consulter un médecin pour une exposition directe au produit chimique ou un inconfort persistant, en présentant la fiche de données de sécurité et / ou l'étiquette de ce produit. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Bien rincer avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe.
Contact avec la peau :	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : vêtements contaminés. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau. Lavez-les avant de les réutiliser.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils de traitement.
Ingestion :	EN CAS D'INGESTION : Si la victime est pleinement consciente, lui donner immédiatement de grandes quantités d'eau et provoquer le vomissement. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes / blessures : Peut causer des réactions allergiques.
 Symptomatic treatment.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Si vous soupçonnez un empoisonnement, contactez immédiatement un médecin, l'hôpital le plus proche ou le centre antipoison le plus proche. Indiquez le nom complet du produit, ainsi que le type et la quantité d'exposition. Décrivez les symptômes et suivez les conseils donnés.
 La procédure de premiers soins doit être établie en consultation avec le médecin responsable de la médecine du travail.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre chimique sèche, mousse résistante à l'alcool.
 Moyens d'extinction inappropriés : IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser un jet d'eau pulvérisée comme agent d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Le produit est ininflammable.
 La combustion ou la décomposition thermique peuvent générer des vapeurs toxiques : oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.
 Combattre le feu à distance et dans un endroit protégé.
 Ne pas respirer les vapeurs.
 Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.
 Si possible, sortez les conteneurs de la zone dangereuse.
 Contenir l'eau d'extinction avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts, les cours d'eau ou les eaux souterraines.

Protection Durant l'incendie : Porter un vêtement de protection approprié, des gants, un appareil de protection des yeux / du visage et une protection respiratoire.
 Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires : Agir conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre après un accident ou d'autres situations d'urgence. Détruire toute source d'inflammation.
 En cas d'incendie, réfrigérer les récipients de stockage et les réservoirs pour les produits susceptibles d'inflammation ou d'explosion ou BLEVE en raison de températures élevées. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre le feu dans un milieu aqueux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Pour les non-secouristes : Tenez les personnes non autorisées à l'écart de la zone concernée. Utiliser les protections individuelles comme indiqué dans la section 8. Évacuer la zone dangereuse et observer les procédures d'urgence.
 Pour les secouristes : Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire. Porter des lunettes de protection chimique munies de protections latérales ou de lunettes de protection contre les produits chimiques, des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et un respirateur à poussière ou à pesticide approuvé.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Assurer une ventilation adéquate.
 Éviter le contact direct avec la substance.
 Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts, les cours d'eau ou les eaux souterraines.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement. Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son récipient. Ne pas nettoyer l'équipement d'application près des eaux de surface et éviter la contamination par les égouts des cours de ferme et des routes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement. Récupérer le matériel si possible.
 Pour les petits déversements, balayer vers le haut, en gardant la poussière au minimum et placer dans un contenant de produit chimique approuvé. Laver le déversement avec de l'eau

	<p>contenant un détergent puissant, absorber avec de la litière pour animaux de compagnie ou tout autre matériau absorbant, balayer et placer dans un contenant de produit chimique. Sceller le récipient et manipuler d'une manière approuvée. Rincer la zone avec de l'eau pour éliminer les résidus. Ne laissez pas l'eau de lavage décontaminer les sources d'eau.</p> <p>Rincer soigneusement l'équipement d'application avec de l'eau et vaporiser sur la zone déjà traitée. Éliminer conformément à la réglementation locale pour l'élimination des déchets non dangereux.</p>
--	---

Conseils supplémentaires :	Vérifiez également les procédures du site local.
----------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité, voir section 7.
 Informations concernant l'équipement de protection individuelle, voir section 8.
 Informations sur l'élimination des déchets, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	<p>Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.</p> <p>Enlever les vêtements / EPI immédiatement si les pesticides pénètrent à l'intérieur. Puis laver à fond et mettre des vêtements propres.</p> <p>Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Lavez l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, lavez soigneusement et changez pour des vêtements propres. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Évitez le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Retirer les vêtements contaminés et laver les vêtements avant de les réutiliser</p>
Mesures d'hygiène :	<p>Lavez-vous-toujours les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit, et encore une fois avant de quitter le lieu de travail.</p> <p>Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.</p>

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :	<p>Protéger de la lumière directe du soleil.</p> <p>Gardez sous clé et hors de la portée des enfants.</p> <p>Conserver le récipient hermétiquement fermé.</p> <p>Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Ne stockez pas le produit dans une température extrême ou une température froide.</p> <p>Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.</p>
Température de stockage :	Conserver le produit dans un endroit frais et sec. À température ambiante (20 ° C), le produit est stable pendant 3 ans ; refermer le paquet s'il est partiellement utilisé.
Zone de stockage :	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart du gel.
Matériaux d'emballage :	Utilisez l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide à usage agricole. Reportez-vous à l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle n'a été établie pour le produit. Voir la section 3 "Informations sur les ingrédients".

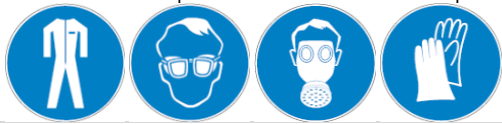
8.2. Contrôles d'exposition

Conformément à l'ordre d'importance pour le contrôle de l'exposition professionnelle (Directive 98/24/CE), il est recommandé d'utiliser l'extraction localisée dans la zone de travail comme mesure de protection collective pour éviter de dépasser les limites d'exposition professionnelle. En cas d'utilisation d'équipements de protection individuelle, ils doivent porter le "marquage CE" conformément à la directive 89/686/CE.

Aucune limite d'exposition professionnelle n'a été établie pour cette substance.

Les mesures de protection standard pour les travailleurs protègent adéquatement leur santé en cas de déversement ou de déversement accidentel dans les installations de fabrication.

Contrôles d'ingénierie appropriés :	Des fontaines d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.
-------------------------------------	--

Équipement de protection individuelle :	Assurez-vous que la ventilation est adéquate. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Gants. Masque anti-poussière / aérosol. 
Protection obligatoire des mains :	Porter des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 type A. Remplacer les gants à tout signe de détérioration.
Protection des yeux :	Verres panoramiques contre les éclaboussures liquides.
Protection de la peau et du corps :	Porter des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 type A. Porter un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1.
Protection respiratoire :	Porter un masque respiratoire FFP3 selon la norme UNE EN 149: 2001 + A1: 2010 ou un masque filtrant au moins du type P2 selon UNE EN 143: 2001, UNE EN 143 / AC: 2002, UNE EN 143: 2001 / AC: 2005, UNE EN 143 : 2001 / A1: 2006.
Mesures d'hygiène :	Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contrôle de l'exposition environnementale :	Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyez les gants avec du savon et de l'eau avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, de fumer et immédiatement après avoir manipulé le produit. Nettoyer l'équipement, les locaux et les vêtements de travail régulièrement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Apparence :	Liquide homogène, brun olive (RAL 8008).
b) Odeur :	Caractéristiques.
c) Seuil d'odeur :	Indisponible.
d) pH :	4,5-6,5 (CIMAP MT 75,3).
e) Point de fusion / point de congélation :	Indisponible.
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Indisponible.
g) Point d'éclair :	> 180 ° C (CEE A.9).
h) Taux d'évaporation :	Indisponible.
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	N'est pas applicable.
j) Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Indisponible.
k) Pression de vapeur :	Indisponible.
l) Densité de vapeur :	Indisponible.
m) Densité relative :	1,15 - 1,25 (OCDE 109).
n) Solubilité (s) :	Soluble dans l'eau.
o) Coefficient de partage : n-octanol / eau :	Indisponible.
p) Température d'auto-inflammation :	314 ° C (CEE A.15).
q) Température de décomposition :	Indisponible.
r) Viscosité :	2000-3000 cPs (à 20 ° C) (OCDE 114).
s) Propriétés explosives :	Aucune propriété explosive (CEE A.14).
t) Propriétés oxydantes :	Pas de propriétés comburantes (CEE A.21).

9.2. Les autres informations

Les propriétés techniques du produit sont conformes aux spécifications FAO/PSD pour la formulation SC, indiquant qu'aucun problème particulier n'est attendu, lorsqu'il est utilisé tel que recommandé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Aucune réaction dangereuse connue lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions énoncées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions d'utilisation prévues.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques particuliers de réactions dangereuses dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur extrême ou température froide. Gardez hors gel.
 Éviter l'eau avec un pH supérieur à 8, sinon utiliser un agent acidifiant.
 Évitez les sources de rayonnement, l'électricité statique.

10.5. Matériaux incompatibles

Le produit n'est pas miscible avec les produits alcalins tels que le mélange de Bordeaux, le polysulfure de calcium, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique peuvent générer des vapeurs toxiques : oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations toxicologiques sur la substance active ou le produit formulé

DL50 (orale) :	> 5,4 × 10 ⁷ UFC / animal, NOAEL = 2,4 × 10 ⁸ UFC / kg pc / jour (étude avec produit très similaire). Aucun signe de toxicité, de pathogénicité ou d'infectivité n'a été détecté lors d'une exposition orale unique (rat).
DL50 (dermique) :	Aucune mortalité, toxicité ou pathogénicité (rat) lors de l'application cutanée (étude avec un produit très similaire).
CL50 (inhalation) :	> 2,4 × 10 ⁷ CFU / animal (étude avec produit très similaire).
Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Aucun effet indésirable observé, la clairance calculée pour être d'environ 16 jours (rat).
Lésions oculaires graves / irritation :	Légèrement irritant pour la peau (étude avec un produit très similaire) sur un animal testé (lapin).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Aucune propriété irritante pour les yeux (étude avec un produit très similaire) sur un animal testé (lapin).
Mutagénicité	Contient <i>Bacillus thuringiensis</i> , sous-espèce <i>kurstaki</i> , souche EG 2348. Peut provoquer des réactions allergiques.
Mutagénicité des cellules germinales :	Pas de données disponibles.
Cancérogénicité :	Aucune méthode validée disponible pour les micro-organismes.
Toxicité pour la reproduction :	Aucune indication de génotoxicité n'est connue pour Btk.
Toxicité pour le développement :	Pas de données disponibles.
La fertilité :	Pas de données disponibles.
Organes cibles :	Peau.
STOT-exposition unique :	Pas de données disponibles.
STOT-exposition répétée :	Pas de données disponibles.
Danger par aspiration :	Pas de données disponibles.
Toxicité à doses répétées :	Pas de données disponibles.
Narcose :	Pas de données disponibles.
Effets interactifs :	Pas de données disponibles.
Effets chroniques :	Pas de données disponibles.
Autres informations sur les effets néfastes sur la santé :	Pas de données disponibles.
Conclusion :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Informations écologiques

Toxicité

Absence de toxicité et d'espèces aquatiques non pathogènes à tester (poissons, daphnies, algues), oiseaux, abeilles et arthropodes non ciblés.

Effets sur les oiseaux

<i>Bacillus thuringiensis</i> <i>kurstaki</i> souche EG 2348	LD ₅₀ > 3333 mg Btk/kg p.c. (Colin de Virginie)
Aucune classification de produit requise	
<u>Effets sur les mammifères</u>	
<i>Bacillus thuringiensis</i> <i>kurstaki</i> souche EG 2348	LD ₅₀ > 5000 mg/kg p.c. (ICR souris albinos)
Aucune classification de produit requise	
<u>Effets sur les organismes aquatiques</u>	
<i>Bacillus thuringiensis</i> <i>kurstaki</i> souche EG 2348	Espèces poisons : LC ₅₀ > 10 mg Btk/L (Truite arc-en-ciel ; 30 jours) LC ₅₀ > 100 mg Btk/L (Tête de mouton ; 30 jours) Espèces invertébrées (<i>Daphnie magna</i> ; 21 jours) : EC ₅₀ > 41.3 mg Btk/L
Aucune classification de produit requise	
<u>Effets sur les algues</u>	
<i>Bacillus thuringiensis</i> <i>kurstaki</i>	Espèces d'algues (<i>Selenastrum capricornutum</i> ; 72 h) : EC ₅₀ > 1.0 x 10 ⁹ CFU/L
Aucune classification de produit requise	
<u>Effets sur les plantes aquatiques</u>	
Non effectué, non requis	
<u>Effets sur les abeilles</u>	
<i>Bacillus thuringiensis</i> <i>kurstaki</i> souche EG 2348	Abeilles (<i>Apis mellifera</i> ; contact, 48 h) : LD ₅₀ > 25 µg EG 2348 (Btk)/ab Abeilles (<i>Apis mellifera</i> ; oral, 48 h) : LD ₅₀ > 100 µg EG 2348 (Btk)/ab
Aucune classification de produit requise	
<u>Effets sur les arthropodes terrestres autre que les abeilles</u>	
<i>Bacillus thuringiensis</i> <i>kurstaki</i> souche EG 2348	Tests de laboratoire <i>Brachymeria intermedia</i> (48 heures, Test de limite de laboratoire, contact) : LR ₅₀ > 0.56 mg Btk/ <i>Brachymeria intermedia</i> Larve de chrysope verte (48 heures, test de limite de laboratoire, contact) : LR ₅₀ > 0.56 mg Btk/larve de chrysope verte <i>Larves de Chrysope carnea</i> (96 heures, Test de dépoussiérage de Bell Jar, contact, residue & oral) : LR ₅₀ > 2.24 kg Btk/ha Coccinelles (48 heures, test de limite de laboratoire, contact) : LR ₅₀ > 0.56 mg Btk/coccinelle Tests de laboratoire prolongés <i>Aphidius rhopalosiphi</i> (adulte) : LR ₅₀ > 1968.8 g Btk/ha <i>Typhlodromus pyri</i> (adulte) : LR ₅₀ > 1968.8 g Btk/ha
Aucune classification de produit requise.	
12.2. Persistance et dégradabilité	
Btk est naturellement présent dans l'environnement ; le lessivage est peu susceptible de se produire. Btk montre une perte rapide d'activité en réponse à la lumière UV ; l'augmentation de l'humidité contribue également à cette réduction. Des valeurs élevées de pH (pH 9) diminuent également l'activité insecticide.	
12.3. Potentiel bioaccumulatif	
La substance active ne se multiplie pas et s'accumule chez l'animal et chez l'homme.	
12.4. Mobilité dans le sol	

Btk a une grande capacité d'adsorption sur les fractions argileuses dans les sols et ne montre aucun signe de lessivage. Par conséquent, le risque de contamination des eaux souterraines est considéré comme négligeable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: les composés ne sont pas considérés PBT.
 vPvB: les composants ne sont pas considérés vPvB.

12.6. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Conformément à la réglementation en vigueur et, le cas échéant, après consultation de l'exploitant du site et / ou de l'autorité responsable, le produit peut être acheminé vers un site d'élimination des déchets ou une usine d'incinération. Des conseils peuvent être obtenus auprès de l'autorité locale de réglementation des déchets.
Emballage contaminé :	Les petits contenants (<10 l ou <10 kg) doivent être soigneusement rincés à l'aide d'un dispositif de rinçage à pression intégré ou, en les rinçant manuellement trois fois. Ajouter les lavages au pulvérisateur au moment du remplissage. Les grands contenants (> 25 l ou > 25 kg) ne doivent pas être rincés ou réutilisés. Se conformer aux instructions sur l'étiquette et/ou le livret.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions de la législation en vigueur régissant le transport de marchandises dangereuses par route (ADR), par rail (RID), par mer (code IMDG) et par air (IATA). Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ET.

14.1. Numéro UN

Aucun produit dangereux au sens des règlements de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre:	Aucune information supplémentaire disponible.
Transport par mer:	Aucune information supplémentaire disponible.
Transport aérien:	Aucune information supplémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune réglementation spécifique aux substances ne s'applique.
 Étiquetage selon les directives de l'UE : le produit a été classé et étiqueté conformément au Règl. (CE) n° 1272/2008 (CLP).
 Lettre-code et désignation du produit : non classé.
 Autorisation en France no. AMM 2200048.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée conformément à l'article 14 du règlement (CE) n° 1907/2006. La ou les substances actives du mélange sont considérées comme étant enregistrées conformément au règlement REACH conformément à l'article 15 du règlement (CE) 1907/2006.
 Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases de risque (H) mentionnées dans la SECTION 2 et la SECTION 3 :

-- --

Références bibliographiques clés et sources de données :

- Règlement CE n ° 1272/2008 (CLP) (et modifications et modifications ultérieures).
- Règlement CE n ° 1907/2006 (REACH) (et modifications et modifications ultérieures).

Remarques :

La fiche de données de sécurité est conforme au règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP) et au règlement (CE) n ° 830/2015.

Modifications / suppléments:

Mise en conformité EPI (Reg (EU) 2016/425).

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais nous n'en assumons aucune responsabilité. Les utilisateurs doivent considérer ces informations uniquement comme un complément à d'autres informations obtenues par eux-mêmes et doivent effectuer des tests indépendants de la pertinence et de l'exhaustivité de l'information afin de garantir leur utilisation correcte et leur élimination, ainsi que la sécurité et la santé des employés, des clients et de la protection de l'environnement.